

BAR-TH-129 / Pompe à chaleur air-air

1. Domaine d'application

- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- **MaPrimeRénov'** : Opération non éligible aux aides MaPrimeRénov'

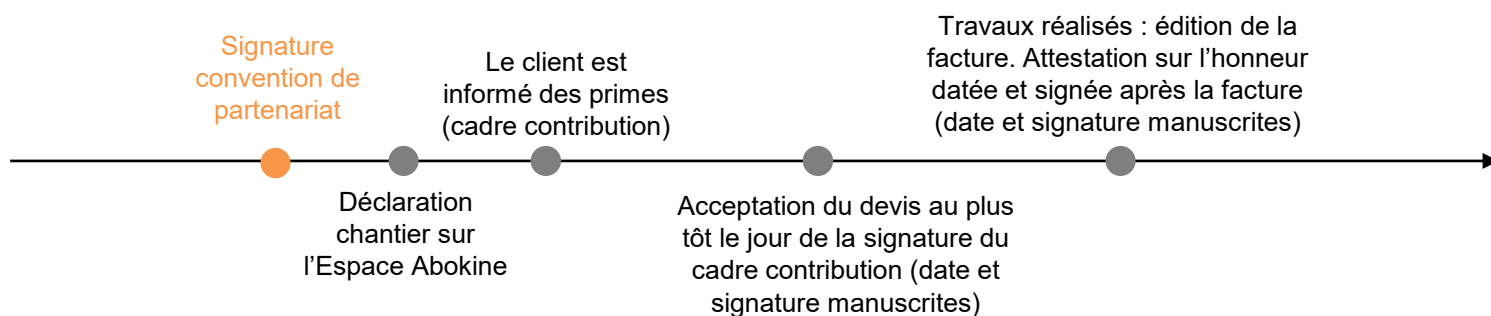
2. Critères d'éligibilité

- **Opération soumise à validation préalable du produit posé par Abokine en amont du chantier**
- **Puissance nominale** ≤ 12 kW
- **Coefficient de performance saisonnier (SCOP)** $\geq 3,9$

Si l'installation comprend la pose de plusieurs PAC, une seule est valorisable au titre des CEE (surface totale chauffée prise en compte). Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et un même bâtiment. Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site www.abokine.com

Lors du **1^{er} usage d'un produit**, nous fournir la **documentation technique associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
-----	--	---

5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 17 ans

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : «Mise en place d'une pompe à chaleur air-air »
- 6 Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :
 - Les marque, modèle et référence
 - La puissance nominale
 - Le coefficient de performance saisonnier (SCOP)

Mention de la prime en toutes lettres (facultative si non déduite)

- 7 "Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine » avec le montant associé

Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

1 **CHAUFF NANTAIS**
10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@chauff.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°
RGE n°

2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co
SIRET n°

3 **Madame Josiane MICHU**
3 allée des passants 44200 Nantes

4 *Adresse des travaux*
800 rue des fleurs 44300 Nantes

5	Mise en place d'une pompe à chaleur air-air	p.u	Quantité	Total HT
	Fourniture	1500	1	1500
6	Marque : Modèle : Référence : Puissance nominale : Coefficient de performance saisonnier (SCOP) :			
	Main d'œuvre	75	5	375
7	Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine d'un montant de 300 €			

8 *Le 10 avril 2021*
bon pour accord

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

2 possibilités pour le paiement de la prime			
Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	1875 €	Total HT	1875 €
TVA 20%	375 €	TVA 20%	375 €
Total TTC	2250 €	Total TTC	2250 €
Reste à payer	2250 €	Prime CEE	-300 €
		Reste à payer	1950 €